



## A propos du Ségur de la Santé : quid des psychologues ?

Si les psychologues ont majoritairement répondu présents lors de la crise sanitaire, notamment au sein des plateformes téléphoniques, auprès des soignants hospitaliers dans le cadre de maraudes dans les services, au sein des CUMP, mais aussi auprès des familles confrontées à des deuils difficiles... comme d'autres professionnels du champ de la santé et du médico-social, ils n'ont pas été conviés à la grande concertation qu'est le Ségur de la Santé. Nous tenons à alerter sur le nombre important de psychologues au niveau de l'offre de soins en santé mentale et psychiatrie. Entre 2014 et 2019, les psychologues hospitaliers sont passés de 11 868 à 15 073, soit une augmentation de 27% (alors que l'on constate une stabilité du nombre de psychiatres dans ce même temps, de l'ordre de 15 000). Parallèlement, le nombre de psychologues en libéral ou en activité mixte a augmenté de 67%[1].

Pour autant, ces dernières années, la Ffpp a soutenu certaines positions fortes pour la promotion et la valorisation de la profession et souhaite aujourd'hui le faire savoir.

La concertation nationale s'articule autour de 4 piliers :

**Pilier n°1** Transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent ;

**Pilier n°2** Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service des soins ;

**Pilier n°3** Simplifier radicalement les organisations et le quotidien des équipes ;

**Pilier n°4** Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers.

**Ces différents axes concernent plus ou moins directement les psychologues.**

Dans le cadre du **pilier 1**, la transformation et la revalorisation de notre profession apparaît comme indispensable. La Ffpp souhaite, à ce titre, rappeler sa participation au groupe de travail avec la DGESIP pour une réflexion sur l'allongement des études depuis longtemps revendiqué par la profession. À l'instar de certains pays européens, **la Ffpp, dans le cadre de l'évolution des savoirs et des pratiques, demande l'accès à un niveau doctoral** qui permettrait, entre autres, une prise de responsabilité dans certains champs d'intervention. En ce qui concerne la revalorisation salariale, la Ffpp souligne le décrochage du salaire des psychologues de la FPH depuis 30 ans[2], alors même que d'autres professions soignantes ont bénéficié de revalorisations conséquentes. Le pourcentage congru du passage hors classe qui s'est réduit d'année en année ne permet pas à la majeure partie des psychologues d'accéder à une fin de carrière honorable.

***Nous demandons une revalorisation salariale à la hauteur du niveau de qualification des psychologues et notamment la prise en considération du niveau doctorat de bon nombre des psychologues hospitaliers, en particulier en MCO, qui débutent à 1450 € nets en début de carrière, qu'ils soient à bac + 5 ou 8. Nous demandons également un accès direct au grade hors classe à l'échelon 7.***

Les psychologues dans la FPH, toujours, sont avec les Aides médico-administratif.ves, les professions les plus précarisées, représentant plus de 60% de contractuel.les.

***Nous demandons une titularisation massive de tous les contractuel.les avec l'objectif de réduire autant que faire se peut le temps de travail partiel de ces professionnel.les.***

Dans le cadre du **pilier 3** et du travail en cours avec le délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie, nous avons souligné la nécessité de reprendre le document législatif en finalisation d'écriture sur la structuration de la profession à l'hôpital adossée à l'article 6143-2 de la loi de modernisation de notre système de santé, publiée le 21 janvier 2016, relatif à la mise en place du projet de psychologie.

***Nous demandons la parution de ce document législatif au plus tôt.***

Enfin, en articulation avec le **pilier 4**, toujours dans la continuation de nos travaux engagés avec le Pr Bellivier, et afin de répondre aux besoins des usagers sur le territoire, le remboursement des consultations psychologiques dans différents secteurs de la santé mentale doit être envisagé au plus vite. L'accès au psychologue mérite d'être pensé avec le médecin traitant autrement que par une prescription classique qui ne répond ni aux besoins du patient, ni aux attentes des médecins généralistes et encore moins à celles des psychologues.

***Nous demandons une fluidité et la possibilité d'une accélération des travaux engagés sur la question du remboursement des consultations psychologiques.***

Enfin, la profession travaille depuis plusieurs années à la réglementation de son code de déontologie et ce en dehors de toute organisation ordinale à laquelle la profession est particulièrement rétive. La finalisation des travaux pour soutenir la démarche en vue de réglementation est en cours.

***Nous demandons une réflexion soutenue par le Ministère pour réglementer rapidement notre Code de Déontologie.***

[2] Cette demande fait également partie des revendications du Collectif Psychologues Ufmict - CGT